

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN,
MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN,
Jean-Pierre LEDUC, Ali SAHALI, Victor SIMON

Excusés : Mme Valérie TARDIVEL, MM. Jean-François DUPONT, Jean-Eric INACIO, Rodrigo LOPES ROCHA, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DES 30/6 ET 13/7/2022

Les procès-verbaux des réunions du Comité de Direction des 30/6 et 11/7/2022 ont été envoyés aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles, le 29/8.

Ils ont été publiés dans le journal numérique « Yvelines Football » :

- . N° 1722, du 30/8/2022, pour ce qui est du Comité du 30/6/2022
- . N° 1720, du 12/7/2022, pour ce qui est du Comité du 11/7/2022

Ils sont adoptés à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 2/7, au stade du SIBANO, à NOISY-LE-ROI : **Opération « Faites du Foot » - Initiation aux diverses pratiques du Foot Loisir (Foot en marchant, Futnet, Golf Foot, Fit Foot) + la Finale départementale eFoot**
- ✓ le 9/7, à Morfondé : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **Remise des Labels :**
 - . le 2/7, à l'**U.S. MONTESSON FOOTBALL** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Espoir** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Bronze**)
 - . le 2/7, au **F.O. PLAISIROIS** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Espoir** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Bronze**)
- ✓ les 19 et 29/8 : **Comité de Direction de la Ligue**

Lors de la réunion du 29/8, il a été annoncé que la Ligue allait adapter le Statut Régional de l'Arbitrage pour tenir compte de certains aspects des obligations figurant au Statut Fédéral et qui

n'apparaissaient pas dans le Statut Régional de l'Arbitrage (nécessité, pour certains clubs, de compter dans leur effectif des Arbitres **majeurs**, des Arbitres **Féminines** et des Arbitres devant avoir été **formés et reçus avant le 31 janvier de la saison en cours**)

- ✓ le 30/8, à la Préfecture des Yvelines, à VERSAILLES : **Réception organisée à l'occasion du départ de Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**
- ✓ le 2/9, au siège du District : **Soirée des Champions**
- ✓ le 4/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres Seniors**
- ✓ le 5/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 6/9, au siège du District : **Réunion de début de saison avec les Présidents de Commissions**
- ✓ Attribution de la **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif - Echelon Bronze**, à :
 - . **M. Francis DUPRE**, membre de la Commission du Football Féminin
 - . **M. Guy GALANTI**, membre de la Commission Technique, dont il fut longtemps le Président
 - . **M. Hocine DOUKHI**, Dirigeant du F.C. FONTENAY-LE-FLEURY
 - . **M. Samuel PERDRIZET**, Secrétaire Général du F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

La remise de ces médailles aura lieu le 22/9, à la Préfecture des Yvelines, où M. Brice PARINET représentera le District.

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

➤ **ENTENTES :**

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la constitution des ententes suivantes :

- ✓ **U.S. MEZY et U.S. HARDRICOURT, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 18 - D 2	club support	U.S. HARDRICOURT
U 16 - D 3	club support	U.S. HARDRICOURT
U 14 - D 3	club support	U.S. HARDRICOURT
U 12 - U 13	club support	U.S. HARDRICOURT
U 10 - U 11	club support	U.S. HARDRICOURT
U 6 - U 9	club support	U.S. HARDRICOURT

- ✓ **MAREIL-SUR-MAULDRE F.C. et U.S. MAULOISE, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 18 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 14 - D 5	club support	U.S. MAULOISE
U 12 / U 13	club support	U.S. MAULOISE
U 10 - U 11	club support	U.S. MAULOISE
U 6 - U 9	club support	U.S. MAULOISE

- ✓ **A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 3	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 4	club support	U.S. SERBIE
+ 45 ans	club support	A.J.S.L. MEZIERES

✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 16 - D 4	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 16 - D 4	club support	ABLIS F.C. SUD 78
U 14 - D 3	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78

✓ **U.S.M. VIROFLAY et AM.C.F.P. VIROFLAY, pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 4	club support	U.S.M. VIROFLAY
---------------	--------------	-----------------

✓ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5	club support	U.S. 17 TOURNANTS
Vétérans - D 4	club support	A.S. CERNAY LA VILLE

✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES et A.S.L. CHAVENAY, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 4	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
------------	--------------	---------------------

✓ **C.N. MEULAN et A.S.F. GUITRANCOURT, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 2	club support	C.N. MEULAN
Vétérans - D 5	club support	A.S.F. GUITRANCOURT

Le Comité en prend acte.

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),

- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

4 / LE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Il est rappelé qu'au début du mandat, il avait été indiqué que si c'était le Bureau qui adoptait l'ordre du jour du Comité, tous les membres du Comité avaient, bien entendu, la possibilité de demander **l'inscription d'une question à l'ordre du jour**, dans le respect toutefois d'un délai raisonnable.

Il est rappelé en outre que tous les membres du Comité ont, bien sûr, le loisir d'intervenir, lors des réunions du Comité, sur tous les sujets sur lesquels ils souhaitent exprimer leur avis, l'objectif étant en effet **que le District soit géré collégalement**.

5 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS

M. William MARISSAL, Directeur du District, a présenté au Bureau, le 13/7, le projet consistant à faire obtenir l'agrément collectif au District des Yvelines, afin de permettre aux clubs qui le souhaitent de **bénéficier des volontaires dits Services Civiques** au sein de leur association.

Ce dispositif a pour but de permettre de mener des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- la **promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin** dans les Yvelines,
- la **valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte contre les incivilités et la violence** dans le Football Yvelinois,
- la **promotion du Programme Educatif Fédéral**,

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

Ce projet d'envergure sera coordonné et suivi administrativement par un salarié du District, qui en sera le Référent ressource.

Il sera assisté dans sa tâche par d'autres salariés et par des bénévoles spécialistes de ces objectifs, mais également par un alternant, apte notamment à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Référent afin de disposer d'un suivi optimal.

Cette organisation sera **supervisée par le Directeur du District**.

L'objectif est de disposer de **25 Services Civiques** dans les clubs lors de la saison 2022 / 2023.

Le Bureau du Comité de Direction avait chargé le Directeur du District de **prendre contact avec l'Agence du Service Civique pour présenter le projet et obtenir l'agrément nécessaire** pour la saison 2022 / 2023, agrément qui a été obtenu.

Une information détaillée sera donnée à ce sujet aux clubs lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du samedi 17/9, au siège du District et sera suivie d'une communication précise vers l'ensemble des clubs Yvelinois.

6 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction **procède aux nominations suivantes** :

➤ **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

M. Philippe DUPIN

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Thierry COLOMBO
M. Noredine ELMOSTEFA
M. Pierre HOUANT

➤ **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION**

M. Florent BAUDOIN

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

M. Christophe GARNIER

➤ **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

M. Laurent HOUIN, Président

Au titre des représentants des clubs :

M. Paul DRAY

M. Laurent TESSIER

1 représentant des clubs reste à nommer

➤ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

M. Jean-Philippe CLAMEN, Président

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président

M. Jean-Paul IMBERT

M. Jean-Loup LEPLAT

M. Rodrigo LOPES ROCHA

M. Adolphe MENDY

M. Léandre PAINDEPICE

M. Gérard PERAUD

M. Laurent TESSIER

Membres associés :

Mme Valérie CLAMEN

M. Florent BAUDOIN, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION EVENEMENTIEL**

M. Pierre GUILLEBAUX, Président/Animateur

Mme Sandrine SANCHEZ, Vice-Présidente, Représentant du Comité de Direction

M. Gérard DACHEUX

M. Camille DECLERCQ

Mme Martine DECLERCQ

Mme Claudine FAURE

M. Christophe FRANCOIS

Mme Monique GOUPILLON

M. Jacques GOUPILLON

M. Stéphane MARCEL

Mme Martine RUBANY

M. Jean-Marc RUBANY

Mme Sandrine SANCHEZ

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

M. Antonin AGRISSAIS, Président

Représentants de l'Arbitrage :

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

M. Victor SIMON, Représentant des Arbitres élu au Comité de Direction

Mme Cécile BESSIERE, Arbitre féminin

M. Harris PILLEMONT, Arbitre

Représentant des clubs :

M. Théo CLOIX (HOUILLES A.C.)

M. Frédéric LECLERC (O.F.C. LES MUREAUX)

M. Sébastien D'ORIANO, Président de l'U.N.A.F. 78

M. Thierry MORISSET, Educateur

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif

M. Michael HUOT,

M. Pascal TISSERAND

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

M. Rémi FERREY, Vice-Président

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

M. Laurent FEUILLARD

➤ **COMMISSION FORMATION**

M. Philippe DUPIN

Mme Patricia DUPIN

➤ **OBSERVATEURS EN ARBITRAGE**

M. Antonin AGRISSAIS

M. Saïd BASMIH

M. Edgar BARENTON

M. Fabio BATISTA

M. Yoann BENOIT

M. Hugo BERTRAND

Mme Cécile BESSIERE

M. Sébastien BETHUNE

M. Timothé BONNOT

M. Amin BOUAYYAD

M. Marouane BOUKSARA

M. Maxime BOULANGER

M. Miloud BOUTOUBA

M. Pierre-Jean CARIÉS

M. Patrick CASSASSUS

M. Momar CISSE EL HADJI spécifique Futsal

M. Jean-Philippe CLAMEN

M. Guillaume DANGLADE

M. Carlos DE SOUSA spécifique Futsal

M. Philippe DEBEAUPUIS

M. Thomas DELASSUS

M. Cyril DELL ANGELA

M. Alexandre DOS SANTOS

M. Vincent DUBOURDIEU

M. Mathis FAUCHON

M. Félicien GAZON

M. Yves GIARD

M. Romain GINESTI

M. Gabriel HENRY

M. Sébastien HENRY

M. Hakim JEBBADI

M. Mustapha JINAMI

M. Christophe JUNQUA

M. Pierre LEGAT

M. Julien MAMET

M. Laurent MILORIAUX

M. Christophe NOBLET spécifique Futsal

M. Brice PARINET

M. Philippe PELLAN

M. Harris PILLEMONT

M. Jean-Pierre PLANQUE

M. Pascal POUPEAU

M. Alexandre SIMON

M. Victor SIMON

M. Tiago TINOCO

M. Pascal TISSERAND

M. Didier VALSAQUE
M. Rémy VERGER
M. Lotfi ZARKA

La Commission du Football en Milieu Scolaire sera nommée lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

S'agissant des organes disciplinaires, il est confirmé que les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire la Commission de Discipline et la Commission d'Appel Départementale) ont été nommés le 3/12/2020, par le Comité de Direction, pour une période de 4 ans, donc jusqu'au 31/8/2024.

Lors de sa réunion du 30/6/2022, le Comité avait :

- pour ce qui est de la Commission de Discipline, acté la démission de M. Pascal TISSERAND, Vice-Président,
- pour ce qui est de la Commission d'Appel Départementale, acté la modification concernant Mme Mireille CORDON, ainsi que la démission de M. Jean-Jacques LE NAFF.

7 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2022 / 2023, POUR LE FUTSAL, LE FOOTBALL FEMININ, LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET LES + 45 ANS

Le Comité adopte le Calendrier Général de la saison 2022 / 2023, pour le Futsal, le Football Féminin, le Critérium du Lundi Soir et les + 45 ans.

8 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité acte les quelques modifications qui ont dû être apportées à la composition de certains groupes de Championnats pour la saison 2022 / 2023.

9 / PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Il est proposé au Comité les modifications ci-après à certains de ses Règlements.

o Règlements des Critériums Départementaux Seniors F, U 18 F et U 15 F à 8

L'article 12 du Règlement des Critériums Départementaux Seniors F, U 18 F et U 15 F prévoit que « *les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueuses (Seniors F) participant à la rencontre en qualité de remplaçantes. Une même joueuse ne peut être arbitre-assistante qu'au maximum 20 minutes par rencontre.*

En cas d'absence de joueuses remplaçantes, la touche est effectuée par un(e) jeune ou un(e) adulte volontaire licencié(e), formé(e) à la connaissance des Lois du jeu et à sa mise en application. »

Le Comité adopte la modification suivante, dans le but de faire de l'exercice des fonctions d'arbitre-assistante par les joueuses, **non plus une obligation, mais une préconisation** :

Les rencontres **pourront** être arbitrées à la touche par les joueuses (selon le Critérium, Seniors F, U 18 F ou U 15 F) participant à la rencontre en qualité de remplaçantes. Une même joueuse ne peut être arbitre-assistante qu'au maximum 20 minutes par rencontre.

Cette disposition est fortement préconisée.

L'exercice des fonctions d'arbitre-assistant(e) pourra aussi être effectuée par un(e) jeune ou un(e) adulte volontaire licencié(e), formé(e) à la connaissance des Lois du jeu et à **leur** mise en application.

o Règlement de la Coupe du Comité des U 14

Il résulte de l'article 3 du Règlement de la Coupe du Comité U 14 que « *cette épreuve est ouverte à toutes les équipes des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football participant à un Championnat U 14 du District, sous réserve que l'équipe supérieure du club soit engagée en Coupe*

des Yvelines. Les équipes sont engagées d'office. Les clubs ne souhaitant pas participer à cette épreuve doivent en informer le District des Yvelines de Football par écrit, au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour le premier tour. »

Il s'avère toutefois qu'il **n'est nécessaire d'organiser la Coupe du Comité des U 14 que dans le cas où au moins 128 équipes sont engagées en Championnat des U 14.**

Le Comité adopte donc la modification en ce sens à l'article 3 du Règlement de l'épreuve.

○ **Règlement de la Coupe des Yvelines des U 14**

La modification précitée doit conduire à la modification en conséquence du Règlement de la Coupe des Yvelines des U 14.

Le Comité adopte les modifications suivantes audit Règlement pour prévoir que, dans le cas où la Coupe du Comité des U 14 n'est pas organisée :

- à l'article 3 : *La Coupe des Yvelines des U 14 est ouverte à toutes les équipes des clubs libres du territoire du District des Yvelines disputant le Championnat du District des Yvelines,*

- à l'article 5 : *A partir des 8^{èmes} de finale, si plusieurs équipes d'un même club sont qualifiées, elles se rencontrent obligatoirement.*

○ **Annexe 2 (Dispositions financières) au Règlement Sportif du District**

Le Comité décide d'ajouter, dans l'annexe 2 au Règlement Sportif du District, une amende de 500 €, applicable dans le cas où une équipe engagée en Division 2 du Championnat C.D.M. ne disputerait pas effectivement un minimum de 3 rencontres du Championnat.

10 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Le Comité fait un point d'étape des Groupes de réflexion constitués par le Comité dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, sur les 5 thèmes suivants :

🚩 La communication du District

Le groupe de travail animé par M. Florent BAUDOIN a identifié **2 cibles sur lesquelles doit se porter la communication du District.**

1 / Les clubs

La communication est déjà effective grâce aux outils actuels, à savoir :

- la messagerie officielle
- le journal numérique
- le site internet
- Facebook
- indirectement, l'Instagram DYF Féminin

Mais est-ce suffisant pour eux ? Trouvent-ils les informations qu'ils recherchent ? Connaissent-ils tous ces moyens et les utilisent-ils fréquemment ?

Afin de faire une analyse sur ces moyens d'information et sur le District, il a été décidé de **créer un questionnaire** permettant d'interroger les clubs sur leur connaissance des outils de communication du District, leur contenu, leur fréquence de parution, leur lisibilité, et pour leur demander leurs suggestions en vue de développer la communication du District à l'égard des clubs et des licencié(e)s.

La question de la communication du District est l'un des sujets qui seront abordés lors de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du samedi 17/9.**

2 / Les licencié(e)s

A part le Football Féminin, grâce à l'Instagram DYF Féminin, il n'existe pas de communication directe vers les licencié(e)s du District, dont le socle est constitué de jeunes qui vont chercher l'information uniquement au travers des réseaux sociaux, s'ils en ont besoin.

Pour cette jeune génération, tout doit être dans l'instant, la rapidité, voire même dans le décalé.

Pour la grande majorité d'entre eux, Facebook est déjà dépassé car ne correspondant plus à la génération des 40 ans.

De plus, est-ce que la majorité des licencié(e)s connaît le District et ce qu'il fait ?

Dès lors que le réseau actuellement le plus utilisé par ces jeunes licencié(e)s est Tik Tok, pourquoi ne pas envisager de **créer un Tik Tok DYF** avec 2 possibilités :

- la création d'un concours mensuel pour « recruter » un groupe de jeunes qui animeraient ce réseau,
- la gestion par le District avec des thèmes (exemples : le but le plus spectaculaire, le plus bel arrêt de gardien, la meilleure célébration, le but raté le plus improbable, etc.).

L'idéal serait de dédier à un Service Civique la gestion des réseaux sociaux du District

Reste l'aspect « **Promotion du District** », afin de donner un aspect positif de ce dernier, et pour lequel plusieurs projets pourraient être mis en place :

- créer un classement des buteurs et récompenser, à la fin de la saison, lors de la Soirée des Champions (test sur les Seniors D 1 ?)
- aller au-devant des clubs en mettant en avant un évènement ou une manifestation qu'ils créent.
- diffuser sous forme de reportage, d'articles, un évènement qui se passe au District,
- réfléchir à une autre organisation de la Soirée des Champions (par exemple, sous la forme d'une soirée type U.N.F.P.)

Enfin, après réflexion, il apparaît que 4 de des membres du groupe sur 6 font partie de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.) du District.

Il est ainsi constaté que le groupe fait doublon dans les missions attribuées à la Commission P.I.C. qui doit « **être force de proposition auprès du Bureau du Comité de Direction** :

- o *pour toutes suggestions concrètes tendant à améliorer le contenu et la qualité des moyens de communication du District,*
- o *pour tout projet concourant à assurer la promotion de l'image du District.*

L'intégration de ce groupe de réflexion dans la Commission P.I.C. apparaît donc souhaitable.

L'instauration d'un Référent de secteur

Mme Dorette ETEME ELANGUE, animatrice du groupe de réflexion, rappelle que l'objectif est de **se rapprocher des clubs**, par un **contact privilégié**, le Référent de secteur qui, membre du Comité de Direction, devrait **constituer une passerelle, un relais entre le District et les clubs**, une autre porte d'entrée du District mais **sans être un doublon ou se substituer aux autres organes du District** (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il avait été convenu :

- de définir les informations et les sujets concernés ainsi que les missions et le rôle du Référent de secteur (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents de club, écoute de propositions faites par les clubs, ...),
- de constituer les secteurs et de les répartir entre les membres du Comité de Direction.

Il est donc proposé de **répartir les membres du Comité, par binômes, entre les 7 secteurs** qui ont été définis.

Les membres présents du Comité de Direction donnent leur accord sur la répartition proposée, étant entendu qu'il sera pris contact avec les autres membres du Comité pour acter définitivement la répartition.

La question de la mise en place et des conditions de l'action des Référents de secteur figure à l'ordre du jour de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du samedi 17/9.**

La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football.

M. Thierry MOURAUX, animateur du groupe, **rappelle qu'il avait été indiqué précédemment que des actions étaient possibles au niveau :**

- **du siège** du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- **des manifestations organisées par le District** (notamment la Journée Nationale des Débutants, les Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, les autres opérations),
- **au sein des clubs**, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

C'est dans cet esprit qu'un **tri sélectif, avec un affichage** avait été organisé lors des Finales du Festival Foot U 13, le 16/4, à MAUREPAS, puis lors de la Journée du Football Féminin, lors des Finales de Coupes des Yvelines et du Comité et lors de la Journée des Débutants, en toute fin de saison, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Enfin, en l'absence de MM. Jean-Eric INACIO et Jean-François DUPONT, il ne peut être fait le point sur les thèmes des **valeurs dans le Football** et de **l'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**.

Il est toutefois rappelé, s'agissant de ce dernier sujet, que se tiendra, le samedi 17/9, une rencontre **avec les nouveaux Présidents des clubs Yvelinois** dans le but d'identifier les informations et les connaissances qu'il s'avère urgent de détenir pour un nouveau Président de club.

11 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point quant aux prochaines **formations techniques** devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de **détections / sélections**.

I - FORMATIONS

Le calendrier annuel prévisionnel des formations sur le territoire des Yvelines pour la saison 2022 / 2023 a été établi et il est accessible sur le site du District.

Malheureusement, à ce jour, il n'est **pas possible d'inscrire des candidats à cause d'un changement de logiciel** et des modalités d'inscription.

La question sera abordée lors de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois** du samedi 17/9, et sera suivie d'une communication précise vers l'ensemble des clubs Yvelinois.

De fait, la certification prévue le jeudi 29/9 n'aura pas lieu et les 2 modules Sénior et U 18 programmés les 22/23 et 26/27/9 seront aussi sûrement reportés.

Cette programmation a été faite pour permettre à certains clubs d'être en conformité avec le Statut des Educateurs en début de saison et de « profiter » encore de la présence de M. Michel ROBLES C.T.D. P.P.F., jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pour information, 28 stagiaires des Yvelines sont engagés cette saison au Brevet de Moniteur de Football, sans compter ceux du B.M.F. Apprentissage et 10 sont inscrits au Brevet d'Entraîneur de Football, à Morfondé.

Il est espéré une augmentation particulière des candidates pour les C.F.F. qui sont organisés par le District des Yvelines.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Les opérations de détection débiteront le mercredi 21/9 pour les **U 16 G** (nés en 2007), le mercredi 28/9 pour les **U 15 G** (nés en 2008) et le mercredi 5/10 pour les U 15 F (nées en 2008).

Viendront ensuite **les détections pour les U 13 G** (nés en 2010), les 25/26/27/10 et le 12/11 **pour les U 13 F** (nées en 2010).

Pour rappel, ces 2 catégories sont concernées pour le concours d'entrée au Pôle Fédéral de CLAIREFONTAINE.

Rappelons que, la saison dernière, seulement 1 joueur U13 G et 3 joueuses U 13 F ont intégré le Pôle Fédéral.

Il y a de bons joueurs et bonnes joueuses partout et il revient à chaque club de présenter **uniquement ses meilleur(e)s joueurs ou joueuses** pour faciliter le brassage, très important à cet âge.

Les Interdistricts auront lieu, à Morfondé :

- pour les U 15 F, le lundi 31/10
- pour les U 15 G, le mercredi 2/11
- pour les U 16 G, le jeudi 3/11

Enfin, les membres du Comité ont pris acte du **départ de M. Michel ROBLES**, Conseiller Technique Départemental Plan Performance et Formation (C.T.D. P.P.F.), admis à la retraite, en **souhaitant que la Ligue procède rapidement à son remplacement**.

Ils tiennent à exprimer à M. Michel ROBLES **leurs vifs remerciements pour l'important travail qu'il a accompli au profit du Football Yvelinois**.

12 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de ladite Commission.

➤ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

4 sessions sont programmées :

- 1^{ère} session : 10, 11, 18 et 25/9/2022, à laquelle sont inscrits 20 candidats
- 2^{ème} session : 8, 9, 16 et 20/10/2022
- 3^{ème} session : 14, 15, 21 et 28/1/2023
- 4^{ème} session : 4, 5, 11 et 18/3/2023 (*à confirmer*)

A noter que le District est **toujours dans l'attente** des conditions à mettre en œuvre pour ce qui est de l'obligation d'intégrer, dans la formation des Arbitres, une **sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**, qui a pourtant été rendue obligatoire par un décret du 11/6/2021.

Pour rappel, la mise en œuvre de cette obligation **nécessite des décisions, toujours attendues de la Ligue**, portant sur :

- les modalités de la mise en œuvre (intégration dans le cursus ou obligation (dont le respect conditionnerait la nomination de l'arbitre ?),
- la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage,
- l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

Le District a interrogé à ce sujet, le 1^{er}/9, le Coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur qui vient d'être mis en place par la Ligue du Football Amateur.

M. Jean-Pierre LEDUC souligne la nécessité d'organiser, dans les Yvelines, une **formation d'Arbitres Futsal**, les éventuels candidats Yvelinois ne souhaitant pas se déplacer pour la formation régionale qui se déroule à Morfondé.

Il est convenu qu'une **formation d'Arbitres Futsal se déroulera dans les Yvelines**, avec, si nécessaire pour des raisons d'effectif de candidats, une collaboration avec un District voisin

Par ailleurs, la Commission du Football diversifié souhaite que soit organisée, au siège du District, un samedi matin, une **½ journée d'information sur les règles du Futsal destinée aux coachs**.

Une vidéo serait réalisée par les Arbitres de la Commission du Football Diversifié, à destination des clubs.

➤ **Le point sur les effectifs des Arbitres**

La campagne de renouvellement des licences d'Arbitres est pour l'instant assez préoccupante.

A ce jour, **135 licences d'Arbitres Départementaux** ont été validées et 36 demandes de validations ont été envoyées à la Ligue aujourd'hui, à la suite de la réception des dossiers médicaux et la vérification des questionnaires de santé dans Foot2000.

Pour 15 dossiers médicaux validés, il apparaît que la demande de licence n'a pas été déposée ou que la demande de licence est incomplète.

Enfin, pour un nombre indéfini de demandes de licence effectuées, il a été constaté l'absence de dossier médical ou d'attestation de questionnaire de santé.

La C.D.A. va prendre les contacts avec les Arbitres concernés pour que les demandes de licence soient déposées ou complétées afin que lesdits Arbitres puissent être rapidement désignables.

➤ **L'arbitrage régional**

M. Brice PARINET informe le Comité de la démission du Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage et de son **remplacement par M. Hugues DEFREL**, qui était auparavant le Président de la C.D.A. du District de Seine-Saint-Denis.

➤ **La réunion de début de saison des Arbitres**

La Commission a organisé sa traditionnelle réunion de début de saison des Arbitres Seniors, le dimanche 4/9, à CLAIREFONTAINE.

➤ **Le Dispositif du tutorat des arbitres nouvellement nommés**

Comme convenu, il a été procédé à l'établissement d'un bilan de la mise en œuvre du dispositif expérimental de tutorat des arbitres nouvellement nommés.

Sur 86 arbitres formés au cours des 5 Formations Initiales en Arbitrage organisées cette saison, 75 ont ensuite été validés sur le terrain.

Depuis le 6/11, il a été réalisé **67 accompagnements**, qui ont bénéficié à 28 nouveaux arbitres, 55 ayant été réalisés le samedi sur les compétitions U14 et 12 le dimanche, sur les autres catégories.

Cet écart significatif s'explique par le fait que l'ensemble des tuteurs officie sur les compétitions du dimanche.

Le nombre d'accompagnements a varié de 1 à 5, en fonction du profil du jeune arbitre.

L'indemnisation des tuteurs avait été fixée à 20 € par accompagnement réalisé par un tuteur.

Par ailleurs, le « **Tutorat inversé** » a consisté en l'organisation de l'accompagnement d'un arbitre expérimenté par le candidat-arbitre ayant validé sa formation théorique, dans l'attente de son observation pratique, pour préparer le candidat dans les conditions réelles du contexte de gestion administrative et managériale d'un match.

50 nouveaux arbitres (soit la totalité des candidats des 3 premières sessions) ont bénéficié de ce dispositif, pour un total de 56 accompagnements d'arbitres.

Il apparaissait donc important de pérenniser ce dispositif pour les candidats des 2 dernières Formations initiales d'avril et juin 2022.

Les tuteurs ont proposé de rédiger une Charte concernant le tutorat pour la saison à venir. Une ébauche en avait été écrite en début d'année et devait être transmise aux tuteurs lors d'une réunion planifiée en janvier 2022 mais les mesures sanitaires n'ont pas permis la tenue de cette réunion.

Il a été décidé de **pérenniser le dispositif pour la saison 2022 / 2023.**

➤ **L'utilisation de la plateforme Dartfish**

Le Comité avait, le 24/6/2021, donné son accord pour le recours à la plateforme Dartfish, durant une saison, à titre expérimental, en vue de permettre de faciliter la formation continue des Arbitres départementaux, avec la nécessité, bien sûr, d'en dresser un bilan le moment venu.

De septembre à juin, la plateforme Dartfish a été **consultée à 682 reprises par les Arbitres Yvelinois**, qui sont particulièrement satisfaits de la mise en place de ce support de formation continue.

Ce média a permis de transmettre :

- . des documents relatifs aux Lois du jeu,
- . des supports d'aide à la préparation athlétique,
- . des tests interactifs vidéo, avec corrigé et éléments de langage technique,
- . des informations sur la politique technique départementale.

Les Arbitres ont même fait savoir qu'ils souhaitaient disposer d'encore plus de supports.

Le Bureau décidera de la **reconduction du recours à la plateforme Dartfish**, au vu d'un bilan plus détaillé et de l'intérêt d'inciter un plus grand nombre d'arbitres à la consulter.

13 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la Commission Départementale de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **12 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 5^{ème} session de formation initiale des Arbitres de Football à 11, qui avait été organisée les 25, 26/6 et les 2 et 9/7.

AGBODGI Franck	A.S. POISSY
CHAOLD Jonathan	C.S. ACHERES
EL YOUSFI Nourddin	U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES
FAUCHON Benjamin	F.C. RAMBOUILLET YVELINES
FENNICHE Ismail	E.S. GUYANCOURT FOOTBALL
GALLIAERDE Agathe	PARIS SAINT-GERMAIN F.
GRIMOUX-ZAVAGNO Timéo	HOUILLES S.O.
JEETUN Kévin	LE CHESNAY 78 F.C.
MATORE Thomas	Arbitre indépendant
NEFFATI Ghaith	VILLENES ORGEVAL F.C.
NGASSA NANA Jores	HOUILLES S.O.
PIEKOURA Yann-Melix	F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

Il est prévu qu'ils réalisent leur examen pratique au mois de septembre, dès la reprise des championnats.

14 / LES INDEMNITES DES ARBITRES POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité a fixé, le 18/5, le montant des indemnités des Arbitres, des Délégués et des Observateurs en arbitrage pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.

Il convient de fixer également le montant des indemnités des Arbitres pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir.

Il est décidé de fixer comme suit le **montant des indemnités des Arbitres pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir**, pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.

	Tarif actuel	Nouveau tarif
➤ Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres opérant pour le compte du District des Yvelines		
• en Futsal		
- Indemnité globale pour 1 seul Arbitre désigné	61 €	65 €
- Indemnité en cas de match non joué	46 €	48,50 €
- Indemnité globale pour 2 Arbitres désignés (par Arbitre)	42 €	44 €
- Indemnité en cas de match non joué	32 €	33 €
• en Critérium du Lundi soir		
- indemnité globale	70 €	74 €
- indemnité en cas de match non joué	46 €	48,50 €

15 / LES FINANCES

Il est fait le point quant au relevé club émis le 25/5/2022 et qui a fait l'objet d'un message de Footclubs les invitant à consulter leur relevé, de 3 publications dans le journal numérique et de 3 mails de rappels.

Il est constaté que **33 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de 18 721 €** et qu'il s'agit de clubs qui n'ont, ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.

Le Comité décide d'**appliquer à ces clubs les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.**

Cela entraînera la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Par ailleurs, il est fait le point quant au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022, pour lequel les clubs ont été destinataires d'un courriel du 15/7 puis d'un rappel du 12/9.

Il est constaté que **48 clubs restent redevable envers le District d'une somme totale de 30 433 €** au titre du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022.

Un point sera fait à ce sujet lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

16 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Le Calendrier Général prévisionnel de la saison 2022 / 2023 a été publié, étant entendu que certaines dates seront dépendantes des engagements par Critérium.

4 réunions de début de saison sont prévues :

- . le vendredi 9/9 : Dispositifs Espoirs U 10-U 13
- . le lundi 12/9 : Critériums Départementaux U 10-U 13
- . le vendredi 16/9 : Plateaux Espoirs U 8-U 9
- . le lundi 19/9 : Plateaux U 6-U 9

17 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est donné connaissance au Comité des **engagements des clubs dans les Critériums Féminins à la date du 5/9/2022** :

Rappel saison 2021 / 2022

17 équipes en U 11 F à 8	15 équipes
26 équipes en U 13 F à 8	19 équipes
21 équipes en U 15 F à 8	21 équipes
12 équipes en U18 F à 8	11 équipes
18 équipes en Seniors F à 8	12 équipes

18 / DEMISSION DE M. YVES AVOIRTE DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES MEMBRES INDEPENDANTS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON donne connaissance au Comité de la démission de ses fonctions de membre du Comité de Direction au titre de membre indépendant de M. Yves AVOIRTE, qui a quitté la région Ile de France pour s'installer en Normandie.

Il indique aux membres du Comité de Direction qu'il a choisi **comme candidat pour être proposé à l'Assemblée Générale le 2/12/2022, M. Brice PARINET**, l'actuel Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales sera prochainement saisie pour statuer sur la recevabilité de la candidature de M. Brice PARINET.

19 / LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, lors de sa réunion du 29/6/2022, validé la liste des clubs proposés à la labellisation au titre de l'année 2022 par les Ligues régionales, après vérification par la Commission fédérale de structuration des clubs.

- 482 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole
- 565 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines
- 32 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal

Pour le District des Yvelines, les clubs suivants ont ainsi obtenu la labellisation :

• Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole

. CONFLANS F.C.	niveau Excellence	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Excellence	(évolution du niveau)
. E.S. TRAPPES	niveau Excellence	(renouvellement)
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Espoir	(nouveau club)
. VOISINS F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)

• Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines

. A.S. POISSY	niveau Or	(renouvellement)
. VOISINS F.C.	niveau Or	(renouvellement)
. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Argent	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Argent	(évolution du niveau)
. CONFLANS F.C.	niveau Bronze	(renouvellement)
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Bronze	(nouveau club)
. E.S. GUYANCOURT	niveau Bronze	(renouvellement)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Bronze	(nouveau club)

A noter que 4 clubs Yvelinois ont obtenu, la même saison, le Label Jeunes et le Label Féminines : **le CONFLANS F.C., le F.O. PLAISIROIS, le FONTENAY-LE-FLEURY F.C. et l'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE.**

20 / LA REDUCTION D'IMPOT EN FAVEUR DES BENEVOLES

Jusqu'alors, la déduction dont pouvaient bénéficier les bénévoles pour les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité associative représentait 66 % des frais engagés, retenus dans la limite de **20 % du revenu imposable** sur la base du barème suivant, spécifique aux bénévoles des associations (montants 2021) :

Type de véhicule :	Montant par km :
Véhicules automobiles	0,324 €
Vélocycle, scooters, motos	0,126 €

Ainsi, un bénévole qui a parcouru durant une année 1 000 km en voiture pour son association peut bénéficier d'une réduction d'impôt de :

$$0,324 \text{ €} \times 1\,000 \text{ km} = 324 \text{ €} \times 66 \% = \underline{\underline{214 \text{ €}}}$$

L'article 21 de la Loi N° 2022-1157 du 16 août 2022 (Loi de finances rectificative pour 2022) a complété l'article 200 du Code général des impôts pour, à compter des revenus perçus en 2022, **aligner le barème kilométrique applicable aux bénévoles sur celui appliqué aux salariés** pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

La réduction d'impôt pour les bénévoles sera donc basée sur un barème plus élevé et qui tiendra compte de la puissance administrative du véhicule.

Un exemple : Un bénévole qui, au cours de l'année 2022 aura parcouru, pour son association, 1 000 km avec un véhicule de 6 CV, pourra bénéficier (avec le tarif actuel), d'une réduction d'impôt de :

$$0,631 \text{ €} \times 1\,000 \text{ km} = 631 \text{ €} \times 66 \% = \underline{\underline{416 \text{ €}}}$$

Il y a donc lieu, pour les clubs, d'obtenir des bénévoles la copie de leur carte grise pour justifier de la puissance administrative du véhicule.

A noter que le montant des frais de déplacement calculés à partir de ce barème est **majoré de 20 % pour les véhicules électriques.**

21 / L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.) POUR L'ANNEE 2022

Il est indiqué aux membres du Comité que l'Agence Nationale du Sport a attribué, pour l'année 2022, les montants suivants :

. au District : **28 000 € en 2022**, contre 33 000 € en 2021, **soit - 15,15 %**

. aux clubs Yvelinois : **33 102 € en 2022** (12 clubs bénéficiaires), contre 41 121 € en 2021 (13 clubs bénéficiaires), **soit - 19,50 %**

22 / PROGRAMME DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le programme des formations pour la saison 2022 / 2023 a été établi pour ce qui est des **formations techniques** (C.F.F. 1, C.F.F. 2 et C.F.F. 3), des **certifications** et des **Formations Initiales en Arbitrage.**

Il reste à mettre au point les **formations à caractère administratif**, celles afférentes au Programme Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.) et celles propres au District des Yvelines.

Une réunion de la Commission Formation est programmée le mercredi 28/9, au siège du District.

23 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord pour la constitution des ententes suivantes :

✓ **STADE GARGENVILLE et A.J.S.L. MEZIERES, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 3	club support	STADE GARGENVILLE
U 16 - D 2	club support	STADE GARGENVILLE

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 14 - D 2	club support	F.C. REGION HOUDANAISE

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

*- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),
- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.*

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

24 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉS

- **Le District** comptait, au 1^{er}/9/2022, **16 563 licencié(e)s**, soit **1 268 de plus** qu'au 1^{er}/9/2021 (15 295).

La hausse globale atteint donc **8,29 %**.

On notera que les effectifs des catégories du Football Libre masculin sont pour la plupart en hausse sauf pour les Seniors, les Vétérans, les U 20, les U 19, , les U 18 et les U 17.

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en forte baisse (respectivement - 24,71 % et - 4,64 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 28,05 % (respectivement - 32,18 % et - 22,48 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 20,94 % (respectivement, + 16,39 % et - 22,40 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 est en hausse globale de 22,43 % (respectivement, + 31,51 % et + 11,26 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 12,00 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 35,52 %), puisqu'on constate, au 1^{er}/9/2022, 1 179 licenciées contre 870 au 1^{er}/9/2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 16,95 % (+ 1 052 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 16,42 %) au 1^{er}/9/2022 (2 361 contre 2 028 au 1^{er}/9/2021) dont + 10,15 % pour les Dirigeant(e)s et + 47,23 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 1^{er}/9/2022, le District **comptait 38,05 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 1^{er}/9/2021, ce pourcentage atteignait 40,98 %.

Le District compte, au 14/9/2022, 23 498 licencié(e)s.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 29/8/2022, **84 052 licencié(e)s**, contre 81 931 au 29/8/2021.

La hausse (+ 2 121 licencié(e)s) était ainsi de **2,52 %**.

Elle compte, au 14/9/2022, 130 198 licencié(e)s.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

25 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le samedi 17/9, au siège du District : **Rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois**, avec comme ordre du jour :
 - 1 / Mot d'accueil par le Président Jean-Pierre MEURILLON
 - 2 / Les délais à respecter pour les demandes de dérogations d'horaires ou de dates
 - 3 / La réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation dans les compétitions de jeunes
 - 4 / L'ambiance sur et autour des terrains
 - 5 / La réduction d'impôt en faveur des bénévoles
 - 6 / Les nouvelles modalités d'inscription aux formations techniques
 - 7 / Le dispositif d'aide à la formation
 - 8 / Le dispositif « Service Civique » en faveur des clubs
 - 9 / L'instauration par le District d'un Référent de secteur
 - 10 / La formation aux « Gestes qui sauvent »
 - 11 / Les missions des Commissions du District
 - 12 / L'Agenda du Club
 - 13 / L'évolution du Statut de l'Arbitrage
 - 14 / Les obligations de certains clubs en matière d'encadrement technique de leurs équipes
 - 15 / La recherche de Bénévoles pour le District
 - 16 / Rappel en matière de procédure disciplinaire
 - 17 / La communication du District
 - 18 / Temps d'échanges : Questions / Réponses

- ✓ le samedi 17/9, au siège du District : **Rencontre avec les nouveaux Présidents des clubs Yvelinois**
- ✓ le samedi 24/9, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ le mardi 27/9, de 12 H à 13 H en visio : **Réunion à destination de associations du secteur sport afin de faire le point sur « les démarches de rentrée en tant qu'employeur et s'assurer de n'avoir rien oublié »**
- ✓ le jeudi 29/9, au siège du District : **Réunion de début de saison pour le Critérium Foot Loisir + 45 ans à 8**
- ✓ le samedi 1^{er}/10, au vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : **Evènement « Destynation 2024», organisé par le Département des Yvelines**

Initialement prévu le 29/1/2022 et plusieurs fois reporté, il s'agit de l'**évènement de lancement de la dynamique JOP Paris 2024**, l'occasion aussi de montrer la volonté du Département de donner accès à la pratique sportive pour tous.

Au **programme de la journée** : découverte des sports, initiations et démonstration par des professionnels, grande randonnée cyclo-sportive qui reliera tous les sites olympiques des Yvelines, initiation au badminton, escrime, judo, taekwondo, aviron/rameurs, boxe anglaise, breakdance, golf, tir laser, cyclisme artistique, handball, savoir-rouler à vélo, bike-park, freestyle airbag, escalade, handbike, basket-ball, basket fauteuil, tennis de table, para-tennis de table, balades à poney (sur l'Ile de Loisirs, au départ du vélodrome).

Démonstrations réalisées par des champions Yvelinois de breakdance, cyclisme artistique, BMX Flat, boxe anglaise, badminton, tir laser et tennis de table.

- ✓ le samedi 1^{er}/10, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le samedi 8/10, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (1^{ère} partie)**
- ✓ le lundi 10/10 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a demandé que les points suivants puissent être inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, qui était initialement programmée le mercredi 5/10 :

- . la mise en oeuvre des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021
- . la mise en oeuvre du décret imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.
- . la réflexion menée par le District quant au recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes
- . les relations financières Ligue / Districts pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les certifications, les Formations Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants
- . le remplacement de M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F.
- . l'aide de la F.F.F. au titre des C.T.D. D.A.P.

- ✓ le mardi 11/10, à VERSAILLES : **« Billie Jean, Alice, Caster... mon sexe sportif » : Spectacle organisé par Profession Sport et Vie Associative 78, sur le sexisme dans le sport féminin.**
Retrouvez l'histoire de Sabine, qui se bat pour pratiquer un sport malgré les clichés et la pression de son entourage.
- ✓ le samedi 15/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et assurances sportives)**
- ✓ le lundi 24/10 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 5/11, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (2^{ème} partie) (optionnelle)**
- ✓ le lundi 7/11 : **Comité de Direction de la Ligue**

- ✓ le vendredi 18/11 : **Tournoi de Foot en marchant**
- ✓ le samedi 26/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le vendredi 2/12, au siège du District : **Assemblée Générale d'hiver du District**

26 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC souligne qu'une des difficultés du développement du Futsal dans les Yvelines réside dans la question de **la mise à disposition par les Mairies des gymnases pour la pratique du Futsal.**

Il s'avère en effet que certaines Mairies n'ont pas une bonne image du Futsal car elles craignent que la pratique du Futsal présente des **risques de dégradation de leurs installations.**

Elles ignorent par exemple que le ballon utilisé n'est pas celui du Football en plein air.

La Commission du Football Diversifié propose donc qu'**une communication puisse être réalisée à ce sujet vers les Maires.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 9 novembre 2022, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.